

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, même s'il existe un prix limite incluant les 8 p. 100, comme l'honorable député le sait très bien, le contrat contient aussi des dispositions prévoyant des rajustements périodiques afin de tenir compte du taux annuel véritable d'inflation.

M. McKinnon: Madame le Président, je me demande si le ministre des Approvisionnements et Services peut informer la Chambre, indépendamment du contrat, si le pire devait arriver aux États-Unis, et si la marine américaine de même que le corps des «marines» des États-Unis décidait de ne pas acheter le F-18A, si le gouvernement a prévu un plan d'urgence le cas échéant?

M. Blais: Madame le Président, je peux informer l'honorable député que nous avons tout lieu de croire que le nombre d'aéronefs prévu sera effectivement produit par le constructeur. Nous sommes entièrement assurés que même les prévisions seront dépassées et que la situation du Canada s'en trouvera ainsi améliorée.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LE PARTAGE DES COÛTS AVEC LES PROVINCES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être. Compte tenu des crises constantes que connaît le régime d'assurance-santé du Canada, comme celles qu'a provoquées le refus des gouvernements provinciaux de payer leur quote part des soins de santé, et compte tenu de la possibilité d'une grève des infirmiers et infirmières de l'Alberta, résultat de la mesquinerie des gouvernements provinciaux, le ministre peut-elle dire à la Chambre ce qu'elle prévoit faire à ce sujet avant que le juge en chef Hall ne présente son rapport cet été?

● (1200)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai bien examiné, madame le Président, les mesures que nous pourrions éventuellement prendre en attendant que M. le Juge Hall nous présente ses recommandations en vue de rétablir, comme il se doit, le régime d'assurance-maladie partout au Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Vu la situation quand nous sommes revenus au pouvoir, nous avons pensé qu'il valait mieux laisser les audiences publiques en cours se poursuivre, laisser le public se renseigner davantage et laisser le Juge Hall et l'équipe qu'il a formée, M. Malcolm Taylor et les autres, continuer leur travail et faire des recommandations au gouvernement, recommandations qui pourraient, je l'espère, nous apporter davantage que les seuls deux lourds outils juridiques que la loi nous laisse présentement relativement à l'assurance-maladie.

M. Blaikie: J'ai une question supplémentaire à poser. Madame le Président, lors de la dernière législature, lorsque le gouvernement conservateur a donné cette réponse au ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social, elle l'a jugée inacceptable, et je la considère de même aujourd'hui.

Privilège—M^{lle} MacDonald

Comme le parti libéral a promis pendant la campagne électorale de s'opposer aux primes d'assurance-maladie, au ticket modérateur et aux dépassements d'honoraires, le ministre pourrait-elle nous dire ce qu'elle a l'intention de faire maintenant pour réduire les frais d'assurance-maladie que les Canadiens doivent payer personnellement, lesquels, selon l'indice du prix à la consommation, auraient augmenté de 1.7 p. 100 au cours du mois dernier?

Mme Bégin: Madame le Président, je pense que le député oublie certaines réalités nouvelles. La Commission existait déjà. Nous ne l'avons pas créée. C'est le gouvernement conservateur qui l'a faite. Aimerez-vous mieux que l'on mette fin au travail de la Commission? Il fallait à mon sens épauler la Commission et c'est pourquoi nous avons décidé de lui laisser poursuivre ses travaux.

Elle devrait nous présenter ses recommandations le 30 juin, au plus tard. Entre-temps, nous avons toujours soutenu que c'était à la population de nous dire si elle désirait l'assurance-maladie gratuite. Qu'avons-nous fait? Nous avons essayé de présenter les faits au public, et alors qu'est-il arrivé? Au Nouveau-Brunswick, par exemple, n'est-il pas vrai, que le gouvernement conservateur vient d'annuler les honoraires aux frais du patient qu'il avait imposés l'an dernier. N'est-ce pas là une victoire pour le régime de soins médicaux?

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET DES LOGEMENTS COOPÉRATIFS

L'hon. Paul Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, en réponse à une question que le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a posée hier, je voudrais préciser que le nombre de demandes refusées pour l'année 1980 est de 6,089 pour les logements sociaux et de 2,978 pour les logements coopératifs. Je ne puis confirmer que l'on augmentera cette année les crédits destinés à ce genre de financement, mais je considère que c'est là un moyen que nous pourrions utiliser pour tâcher de mettre plus de logements à la disposition des locataires.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^{lle} MacDonald—LES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU— DEMANDE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE—DÉCISION DE MADAME LE PRÉSIDENT

Mme le Président: A l'ordre. Hier, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a soulevé la question de privilège pour demander au très honorable premier ministre (M. Trudeau) de déposer la copie d'une lettre qu'il avait adressée au président Carter et dont il avait parlé au cours de la période des questions, le mardi 15 avril 1980. Le premier ministre est libre de déposer cette lettre s'il le désire, mais je dois faire remarquer à la Chambre que rien ne l'oblige à déposer une lettre dont il a simplement parlé, sans vraiment la citer.